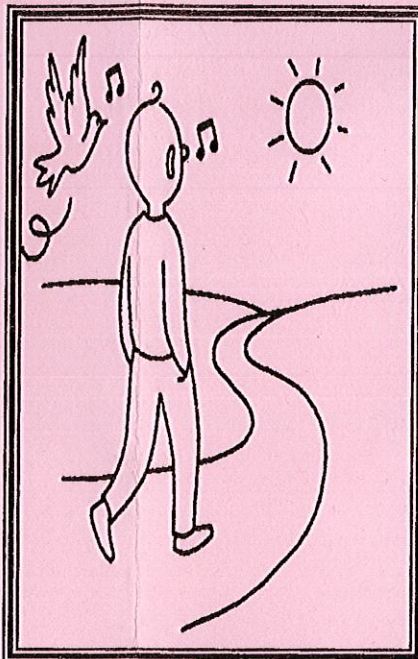


## **EN INSCRIVANT VOTRE ENFANT AU CATECHISME VOUS ETES FIDELES A VOTRE PROMESSE**

Rappelez-vous c'était le jour du baptême en demandant à ce que votre enfant intègre la communauté catholique, vous vous engagez en même temps à lui faire découvrir la foi dans laquelle il a été baptisé.

Par les quatre années de catéchisme il va découvrir les bases de la foi chrétienne et pourra choisir ensuite, s'il veut poursuivre, en renouvelant les promesses de son baptême le jour de sa profession de foi, mais pour choisir il faut connaître !!!



## **QUAND FAUT-IL INSCRIRE SON ENFANT AU CATECHISME ?**

On inscrit son enfant à l'âge de 8 ans ou quand l'enfant est en classe de C.E.2, mais en fait on peut inscrire son enfant à n'importe quel âge un parcours adapté lui sera proposé.

## **SI MON ENFANT N'EST PAS BAPTISE, PEUT-IL ALLER AU CATECHISME ?**

Oui un enfant qui n'est pas baptisé peut être inscrit au catéchisme, nous le préparerons au baptême, étape qu'il vivra au cours de sa deuxième année de caté.

# **INSCRIPTION AU CATECHISME POURQUOI FAIRE?**

## **POURQUOI LE CATECHISME EST-IL SI IMPORTANT ?**

Tout d'abord pour être honnête avec son enfant. Vous avez demandé le baptême pour lui, il est normal qu'il découvre le sens de son baptême et la foi que vous voulez lui transmettre.

D'autre part si un jour votre enfant désire être parrain ou marraine il faut qu'il soit baptisé et qu'il soit catéchisé pour qu'il puisse faire sa communion.

Le rôle du parrain et de la marraine étant de transmettre la foi à son filleul.

## **DATE ET HORAIRES D'INSCRIPTION**

**VENDREDI 19 JUIN 2009**

**DE 9H à 11 HEURES**

**DE 14H à 16 HEURES**

**DE 18H à 20 HEURES**

Presbytère d'Anzin (en face de l'église)

Presbytère de Raismes (près de la mairie)

Eglise Ste Thérèse Raismes

Eglise de Vicoigne

Eglise de la Bleuze Borne

Salle paroissiale Ste Croix (à côté de l'église)

Eglise de Beuvrages